

CPs d'été

I) Congés d'été : Nouvelles mesures applicables pour 2020

- **Postés :** 11 jours (2 tournantes) d'absence maxi par salarié en Juillet & Août (sauf cas exceptionnels la discrétion du directeur)
10 personnes en congé en même temps jusqu'à fin octobre
- **Journée :** 3 semaines maxi par salarié en Juillet & Août
- Pour l'AVA :** seulement des semaines complètes (pas de jours individuels)

Entre le CSE du 22 avril et le CSE du 14 mai, rien n'avait changé !

Le directeur l'a d'ailleurs rappelé, la direction « propose » ce qu'elle veut « imposer » !

La CGT a rappelé qu'il existe un accord qui permettait de prendre 16 Jours et 12 personnes en même temps.

Le but réel de tout ça : réduire le nombre d'intérimaires, et donc réduire le coût salarial.

Lors du CSE du 22 avril, la demandes des organisations syndicales était « d'inciter » des salariés à décaler une partie de leurs CP par le doublement de la prime d'étalement des CP.

Lors de ce CSE, la direction a imposé les mesures citées plus haut, et a doublé la prime seulement si le CSE était d'accord.

Votes du CSE => CGT : Abstention CFDT Contre UNSA POUR

II) Commission Santé Sécurité

La direction refusant de donner des moyens « autonomes » aux membres, les OS n'ont pas présenté de candidats.

III) Groupes de transformation (Restructuration usine)

3 groupes ont été créés par la direction. Ces groupes sont constitués de cadres et de maitrises, ils composeront d'autres sous-groupes...

Mais, là encore rien n'a changé ! Les groupes n'auront d'autre objectif que d'arriver à la cible « décidée » par la direction.

IV) Élection du représentant « cadre » au CSE Central :

Reporté...

RTT Direction imposés :

Le RH a rappelé que la ministre du travail a modifié la loi pendant la période de confinement, et les directions peuvent imposer 10 RTT aux salariés.

Le 22 mai est donc un RTT Salarié, sauf pour ceux dont l'activité est « essentielle » à l'activité.

N'hésitez pas à contacter la CGT – ses militants, ou d'aller sur le blog...